



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

TRANS/SC.1/2002/12  
30 juillet 2002

Original : FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail des transports routiers  
(Quatre-vingt-seizième session, 7-10 octobre 2002,  
point 5 (a))

**HARMONISATION DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX OPÉRATIONS  
DE TRANSPORT INTERNATIONAL PAR ROUTE ET FACILITATION  
DE CES OPÉRATIONS**

**DÉLIVRANCE DES VISAS**

Note du secretariat

Suite à l'envoi pour information du questionnaire sur la délivrance des visas à la Commission européenne, cette dernière a informé la Division des transports de la CEE-ONU de ce qui suit:

La Commission européenne est très consciente de l'importance de cette question; c'est la raison pour laquelle ses services sont aussi en train de lancer une enquête auprès des États Membres de l'Union européenne, afin de pouvoir disposer d'informations détaillées et précises sur les pratiques suivies par les États Membres en matière de délivrance de visas aux conducteurs professionnels.

Les résultats de cette enquête constituent le point de départ d'une réflexion approfondie sur l'opportunité d'encourager une harmonisation ultérieure, au niveau de l'Union, des politiques et des pratiques des États Membres en la matière, ainsi que de considérer si une simplification des procédures de délivrance des visas à cette catégorie de personnes pourrait être envisagée.